

## AXE 1

Objectifs en termes d'ingénierie, d'innovation, d'expérimentation

### Intitulé de l'action : Audit sur les aides sociales en Corse

En partenariat avec l'Université,

Objectifs :

- Procéder au diagnostic du panel d'aides sociales offertes aux familles par les collectivités et les associations de l'économie sociale et solidaire.
- Partager ce diagnostic avec l'ensemble des partenaires.
- Proposer des solutions d'amélioration (abolition des doublons, abolition des aides inefficaces, identifier les manques, lutter contre le non-recours aux droits, analyser les procédures, mieux coordonner l'action des partenaires des collectivités, éventuellement mutualiser les moyens)

Toutes les aides sont examinées : aides financières, éducatives, avantages tarifaires, aides en nature, aides au logement...

Il serait opportun de se rapprocher de l'ANSA (Agence Nouvelle des Solidarités Actives), spécialisée dans ces approches de techniques financières, ainsi que de procéder à un travail comparatif avec d'autres territoires.

## AXE 1

Objectifs en termes d'ingénierie, d'innovation, d'expérimentation

### Intitulé de l'action : **Initier la réforme du travail social**

Le besoin d'une rénovation du travail social a été largement exprimé dans le cadre de l'élaboration du plan de lutte contre la précarité.

- ✓ des travailleurs sociaux, en perte de sens et remettant en question leur utilité, car enserrés dans des logiques segmentées et comptables ;
- ✓ des usagers « ballotés » entre des dispositifs ;
- ✓ Une situation de malaise du travail social usante pour les personnes concernées et les professionnels, et au demeurant non contestée par les employeurs.

Alors que la complexité des politiques sociales a pu conduire progressivement à un enfermement des travailleurs sociaux dans la gestion de dispositifs cloisonnés, il apparaît primordial de retrouver le cœur de métier du travail social : l'accompagnement et la prise en compte des parcours individuels.

Cette rénovation constituera un des chantiers de la Collectivité de Corse mais il faut d'ores et déjà s'y préparer notamment dans le cadre d'une politique de formation adaptée.

Cette redynamisation doit permettre aux décideurs de s'appuyer sur l'expertise des acteurs de l'accompagnement social.

### Présentation de l'action

Il convient de repenser le travail social et de permettre aux travailleurs sociaux de se recentrer sur leur cœur de métier

Remettre la personne au cœur de l'organisation du travail social, c'est affirmer un droit inconditionnel à un premier accueil qui offre une écoute de la globalité de ses besoins afin de bien l'orienter et de lui proposer, au plus tôt, une réponse adéquate.

# FICHE ACTION NOUVELLE

Plusieurs lignes d'actions :

- ✚ Valoriser le travail social par la mise en place de nouvelles formations ;
- ✚ Envisager l'organisation d'un premier accueil social de proximité (dans la perspective du guichet unique) ;
- ✚ Envisager la désignation d'un référent de parcours ;
- ✚ Développement notamment les pratiques de travail en réseau entre intervenants sociaux et l'analyse des pratiques (binôme assistant social - CESF) ;
- ✚ Organiser et de sécuriser le partage d'informations entre les professionnels ;
- ✚ Envisager la création du dossier social unique ;
- ✚ Systématiser la supervision des travailleurs sociaux.

## Calendrier prévisionnel : Long terme

Organisation de la journée du travail social	octobre 2017
Mise en place de la démarche	1 <sup>er</sup> janvier 2018
Effectivité de la réforme	1 <sup>er</sup> janvier 2019

### Partenaires associés :

Les agences et offices, les départements en 2017, les communes, les EPCI, l'Etat, les organismes payeurs de prestations, Pôle Emploi, les associations.

## AXE 1

Objectifs en termes d'ingénierie, d'innovation, d'expérimentation

### Intitulé de l'action : **Création du réseau des acteurs sociaux**

#### Contexte

La mesure n° 10 du règlement des aides santé/social /solidarités prévoit le financement de la mission d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale en Corse (MIRIAPES).

Cet outil réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs traitant de la précarité en Corse.

La 1<sup>ère</sup> publication de la mission « panorama de la précarité et de la pauvreté en Corse » a été réalisée en juin 2015.

L'activité de la mission s'est arrêtée là, faute de personnels et de volonté politique.

#### Présentation de l'action

Il est indispensable d'améliorer la concertation entre les acteurs institutionnels et associatifs et d'associer les partenaires associatifs à la construction des politiques sociales.

A ce titre, le réseau deviendrait la clef de voûte de la coordination des compétences des différents partenaires rassemblés sur une politique commune et partagée ainsi que le laboratoire de la conception de la politique contre la précarité.

Sa principale fonction sera d'identifier les « invisibles » et de définir les indicateurs de fragilité afin d'anticiper les phénomènes de bascule dans la précarité.

## FICHE ACTION A RENFORCER OU MODIFIER

Cet outil serait un observatoire et permettrait le recensement des apports de chacun. Il constituerait une aide à la décision en apportant des préconisations et des pistes d'amélioration.

Plusieurs lignes d'actions seraient ainsi mises en œuvre :

- + Alimentation de l'observatoire de l'ADEC (Corsica Statistica) permettant l'analyse des besoins sociaux du territoire et l'interconnaissance des différents dispositifs ;
- + Signature d'une convention de partenariat (création d'un Copil) ;
- + Création d'une commission pluridisciplinaire « cas difficiles » ;
- + Création d'outils partagés et/ou mutualisés (site, formulaires, annuaire, recueil statistique) ;
- + Organisation d'un temps fort annuel et/ou d'actions collectives de réflexion thématique (journée du travail social) ;
- + Financement d'études ;
- + Développement d'un parangonnage (benchmarking) efficace ;
- + Désignation et formation d'un gestionnaire de cas complexes (dans le cadre d'un travail en réseau), secrétaire de la commission pluridisciplinaire « cas difficiles ».

Sur le long terme, la création d'un guichet unique et d'un centre de ressources répertoriant l'ensemble des compétences en matière sociale et médico-sociale pourront s'appuyer sur cet outil.

Il conviendra, dans le cadre de la création de ce réseau, de mobiliser les compétences de l'ORS et de l'ADEC sur les travaux de recensement et d'observation, et le service de la communication pour la création d'un site Internet dédié.

L'animateur de ce réseau a été recruté par voie externe compte tenu du profil de poste spécifique, l'appel à candidature interne étant resté infructueux.

### Calendrier prévisionnel : Court terme

Recrutement d'un animateur	1 <sup>er</sup> avril 2017
Mise en place du partenariat	1 <sup>er</sup> septembre 2017
Effectivité du réseau	1 <sup>er</sup> janvier 2018

# FICHE ACTION A RENFORCER OU MODIFIER

## Partenaires associés :

Les agences et offices, les communes, les EPCI, l'Etat, les organismes payeurs de prestations sociales, Pôle Emploi, les associations

## AXE 1

Objectifs :  
Recherche de financements

### Intitulé de l'action : **Fonds de développement de la vie associative (FDVA)**

#### Contexte

En Corse, l'intervention active d'un tissu associatif très varié contribue à réduire les inégalités territoriales ; cependant les partenaires font le constat d'une situation extrêmement difficile :

- ✓ Difficulté à répondre aux appels à projets ;
- ✓ Faiblesse de trésorerie pour mobiliser des crédits notamment européens ;
- ✓ Gestion financière des structures à améliorer ;
- ✓ Eparpillement des missions ;
- ✓ Absence de coordination des appels à projets ;
- ✓ Absence de mécénat dans certains secteurs d'activités.

La concertation de tous les acteurs est donc indispensable, dans le contexte de la création de la Collectivité de Corse, afin de co-construire nos politiques publiques.

L'enjeu réside dans la mise en place d'une instance de concertation partagée par la CTC, l'Etat, les collectivités et le tissu associatif.

#### Présentation de l'action

La mise en place de la commission de consultation du FDVA doit permettre de :

- ✚ refonder les bases d'un partenariat équilibré entre la CTC, l'Etat et les collectivités ;
- ✚ disposer d'un lieu de concertation favorisant la mise en débat de sujets et problématiques relatives au développement de la vie associative (mise en place

## FICHE ACTION NOUVELLE

d'un diagnostic commun partagé sur la situation du tissu associatif sur le territoire ; la place du bénévolat, la mobilisation de nouveaux modèles de financement et de partenariat...);

- ✚ mutualiser les outils juridiques sécurisés en vue de rendre plus lisibles et plus transparents les critères d'octroi de subventions (usage du dossier de subvention unique entre la CTC, l'Etat et les collectivités en cas de cofinancement) ;
- ✚ renouer la confiance avec le tissu associatif ;
- ✚ améliorer la gouvernance démocratique des associations au travers notamment, du non cumul des mandats associatifs, de la recherche de la parité et de la non-discrimination.

L'Etat débloque une enveloppe financière dédiée aux DRJSCS « Jeunesse et vie associative ». Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est donc un dispositif financier en faveur du soutien et du développement de la vie associative avec des priorités de financements : la formation des bénévoles et le lancement de projets innovants répondant à des besoins territoriaux.

### Calendrier prévisionnel : Court terme

Installation de la commission de la vie associative	19 avril 2017
---	---------------

#### Partenaires associés :

L'Etat, l'Académie de Corse, l'ARS, les départements, les associations, le CSJC, la CRESS, les communautés d'agglomération

## AXE 1

Objectifs en termes d'ingénierie, d'innovation, d'expérimentation

**Intitulé de l'action : Etudier les avantages et inconvénients du revenu (ou allocation) universel(le)**

### Contexte

Depuis quelques années, en Europe et ailleurs, l'idée d'un revenu universel fait son chemin.

Aux Pays-Bas, la ville d'Utrecht va sélectionner 300 personnes pour expérimenter un revenu de 900 euros. La Finlande expérimente l'allocation universelle sur un petit échantillon deux-mille demandeurs d'emploi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La ville de Livourne vient de se lancer dans l'expérimentation en décembre 2016. En France, 60 % de la population serait favorable à son instauration.

Le Département de la Gironde a lancé, en septembre dernier, en présence de Manuel Valls, une étude en partenariat avec la fondation Jean Jaurès pour la mise en œuvre du revenu de base.

Lors de la session du 26 et 27 janvier dernier, l'Assemblée de Corse a décidé la constitution d'une commission ad hoc ayant pour mission d'étudier la faisabilité d'un revenu de base en Corse.

La commission ad hoc pourra donc, en lien avec la Direction du Développement social et de la lutte contre la précarité et le CESC, et sous réserve de l'issue de ses premiers travaux, étudier la possibilité de mener une expérimentation sur notre territoire.

Il s'agit d'identifier les possibilités de financement et de vérifier que cette allocation permet de vivre dignement, tout en ne décourageant pas la recherche active d'un emploi.

# FICHE ACTION NOUVELLE

## Présentation de l'action

Le réseau des acteurs sociaux sera également un outil d'observation dont une des missions sera d'organiser un parangonnage intelligent.

Ce processus de recherche et d'analyse comparative, des meilleures pratiques pourrait permettre d'envisager une adaptation et une implantation (*partielle*) ou expérimentale en Corse des expériences innovantes susceptibles de correspondre à nos besoins.

C'est donc une des pistes de travail envisagée, et qui s'est révélée dans le cadre des groupes de travail sur la précarité, dans une démarche de benchmarking, de volonté d'innover et de prise en compte politique de cette problématique.

## Calendrier prévisionnel : Long terme

Lancement d'une étude	octobre 2017
-----------------------	--------------

### Partenaires associés :

L'Etat, les agences et offices, le CESC, les associations, les collectivités et les pays expérimentateurs

# FICHE ACTION A RENFORCER OU A MODIFIER

## AXE 1

Objectifs en termes d'ingénierie, d'innovation, d'expérimentation

### Intitulé de l'action : **Organiser le covoiturage**

#### Contexte

La mobilité est un facteur essentiel d'autonomie des individus et d'intégration sociale.

La mise en place d'un dispositif visant à développer le covoiturage est inscrit dans tous les documents stratégiques de planification énergétique de la Corse (SRCAE, PPE, PADDUC).

Son intérêt est multiple : efficacité énergétique, désengorgement des axes routiers (notamment les entrées d'agglomérations), partage des frais, convivialité et lien social, mais aussi conduite plus responsable et bien sûr, un intérêt indéniable pour soutenir les personnes ne disposant pas de moyens de déplacement propres (public précaire).

#### Présentation de l'action

Un plan d'actions, piloté par l'AUE, sera soumis prochainement à l'Assemblée de Corse :

Parmi les propositions figureront :

- un guide de bonnes pratiques d'aménagement d'aires de covoiturage à l'échelle territoriale ;
- l'intégration d'une labellisation d'aires de covoiturage dans tous les projets routiers d'envergure ;
- une labellisation des aires existantes dont la CTC est maître d'ouvrage ;
- la réalisation d'un schéma directeur territorial de covoiturage ;
- la création d'un site internet de mise en relation ;
- l'organisation de campagnes de communication dédiées.

Les modalités d'intervention et le coût de chacun de ces dispositifs seront présentées dans le plan d'actions en préparation.

#### Calendrier prévisionnel : Long terme

# FICHE ACTION A RENFORCER OU A MODIFIER

## AXE 1

Objectifs :  
Exemplarité de la collectivité

### Intitulé de l'action : Mise en place des clauses sociales dans les marchés publics

#### Contexte

Cette faculté offerte aux acheteurs publics de prendre en compte les objectifs des achats responsables dans la définition de leurs besoins a été inscrite dans le code des marchés publics en 2006. Désormais, la réforme des marchés publics, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, confortent la mise en œuvre de cette clause.

La clause sociale est un des dispositifs actuels qui contribue très fortement au retour à l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi. Les résultats publiés témoignent de son efficacité.

Les clauses d'insertion permettent de soutenir l'économie locale, de favoriser la cohésion sociale, de développer les liens entre les mondes de l'économie et de l'insertion, d'encourager l'emploi durable.

#### Présentation de l'action

Il s'agit pour la Collectivité de Corse d'utiliser la commande publique comme levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle et/ou en situation de handicap.

L'introduction de cette clause permet de conditionner l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction des critères liés à l'emploi.

# FICHE ACTION A RENFORCER OU A MODIFIER

Plusieurs possibilités :

- + réserver une partie des heures de main d'œuvre à l'embauche de publics cible ;
- + acheter un service d'insertion en prenant appui sur une prestation adaptée aux structures d'insertion du territoire ;
- + insérer un critère de choix des entreprises en fonction de leurs performances en matière d'insertion ;
- + Les marchés réservés aux structures accueillant des personnes handicapées ou à l'IAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique).

La cible : les publics les plus éloignés de l'emploi :

- + Bénéficiaires du RSA,
- + Travailleurs handicapés reconnus,
- + Les jeunes ayant un faible niveau de qualification,
- + Les jeunes n'ayant jamais travaillé et suivis par les Missions locales,
- + Les demandeurs d'emploi de longue durée.

L'animation du dispositif est confiée à un « facilitateur » au sein d'une cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage « AMO Insertion ». Le « facilitateur » propose un accompagnement et assure le suivi des personnes en insertion, afin de réduire les risques liés à l'embauche.

Dans l'optique de dynamiser le tissu économique local, il est indispensable au préalable de connaître sa sociologie afin de construire une procédure capable d'attirer l'intérêt des entreprises locales. Il convient donc d'améliorer le marketing et de définir une vraie stratégie de publicité.

## Calendrier prévisionnel : Court terme

Lancement d'une AMO insertion	mai 2017
-------------------------------	----------

### Partenaires associés :

L'ADEC, l'Etat, les fédérations professionnelles, le Pôle Emploi, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), la CRESS, l'entreprise de travail temporaire d'insertion de la Corse (ETTIC), Cap Emploi, les missions locales, les collectivités.

# FICHE ACTION A RENFORCER OU A MODIFIER

## AXE 2

Objectif :  
Structurer l'offre de soins

**Intitulé de l'action : Structurer l'offre médico-sociale**

### Présentation de l'action

Etudier la faisabilité d'une solution intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement médico-social des personnes âgées dépendantes. Cette solution pourrait porter le titre d'Ehpad à domicile (expérience menée en Dordogne).

L'objectif serait d'initier en relations avec le réseau médico-social et les établissements EHPAD dans le cadre d'une expérimentation, un dispositif d'accompagnement à domicile de qualité, individualisé et complet, des personnes âgées dépendantes. Ce dispositif constituerait une sorte de « chaînon manquant » entre la prise en charge à domicile et le placement en établissement. Ce dispositif permettrait le maintien à domicile de personnes âgées dépendantes plus longtemps en retardant le placement définitif en EHPAD qui est vécu comme un traumatisme. Il est construit autour d'une mobilisation d'un réseau comprenant l'EHPAD (offrant des périodes d'hébergements temporaires et donc alternant avec les retours à domicile), le service social (exemple du transport de repas), le service de soins à domicile (SSIAD), l'aidant naturel. Il favorise le lien entre les acteurs concernés. Il est économique (moindre coût par rapport à un hébergement complet).

Cette action ne pourra en toute hypothèse se concevoir que lorsque la nouvelle Collectivité de Corse sera créée. Elle sera par voie de conséquence porteuse d'un projet médico-social déterminé et mis en œuvre dans le cadre global d'une stratégie de silver-économie. Elle pourra maîtriser sur ce dispositif un appel à projet et éventuellement mobiliser des ressources extraterritoriales.

# FICHE ACTION A RENFORCER OU MODIFIER

## AXE 2

Objectif :  
Structurer l'offre de soins

### Intitulé de l'action : Développer la création des maisons de santé et pôles de santé pluri professionnels

La mesure n° 1 du règlement des aides santé

#### Présentation de l'action

L'implication de la CTC dans la création de maisons et pôles de santé pluridisciplinaires mérite d'être poursuivie et renforcée avec une révision du cahier des charges et la mise en place effective du label « **casa territoriale di salute** ».

Le Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse, a acté la réalisation de 6 maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) : Luri, Fium'Orbu, Lisula Rossa, Valle di Golu, Niolu et Taravu et de 4 à 5 cabinets secondaires localisés fonctionnant en réseau avec les MSP (Haute-Balagne, Centuri, Boziu, Dui Sevi-Dui Sorru).

#### Modalités d'intervention

Les modalités de financement actuelles prévoyant un plafond de 150 000 € en investissement seront révisées et des modulations pourront être apportées au regard du degré de fragilité et d'attractivité du territoire concerné (bonus à définir).

Le rôle de l'instance régionale de pilotage (IRP), qui permet une instruction partagée, doit être renforcé dans le cadre du nouveau programme régional de santé afin de mobiliser toutes les sources de financement : CTC, ADEC, PEI, CPER.

# FICHE ACTION A RENFORCER OU MODIFIER

## Calendrier prévisionnel : 2017-2023

Partenaires associés :

L'ADEC, l'ARS, les collectivités, les associations

## AXE 2

Objectif :  
Structurer l'offre de soins

**Intitulé de l'action : Expérimentation du bus santé (Bus « Salute »)**

### Contexte

La démographie des professionnels de santé dans certains espaces ruraux pose question. L'approche de la retraite pour nombre de médecins, associée au vieillissement et à l'appauvrissement des usagers, se combine aux difficultés de mobilité des populations les plus fragiles (mauvaise desserte, absence d'autonomie dans les déplacements). Ces dynamiques nous obligent à innover pour rapprocher certains services afin de contribuer au recul du renoncement (droits sociaux, soins, ...). Plusieurs microrégions ont souligné, dans l'étude de l'ORS sur le renoncement aux soins, l'intérêt de cette solution dans les moyens permettant de réduire le renoncement notamment pour les plus fragiles.

Cette étude s'inscrit dans le contexte des nouvelles intercommunalités et surtout de la mise en place de la collectivité unique intégrant différentes missions santé-sociales : action sociale, MDPH, dépistage tuberculose, IST-Sida, vaccinations, CPEF, PMI, ...

Certaines régions à la ruralité marquée ou certaines associations au public particulièrement précaire ont déjà expérimenté cet outil et peuvent nous inspirer.

### Présentation de l'action

Sur la base de critères objectifs (démographie des professionnels de santé en tension ; taux de pauvreté élevé) mais aussi de l'intérêt d'acteurs de proximité, une étude de faisabilité associant notamment :

## FICHE ACTION NOUVELLE

- Les professionnels du territoire et leurs représentants (notamment AS, IDEL, ML, pharmaciens, établissements de santé).
- Les représentants d'usagers et les services et associations en lien avec les plus démunis.
- Les collectivités locales et services publics.

L'étude devra :

- Préciser les besoins et les attentes des usagers les plus fragiles et de leurs aidants (proches, professionnels, associatifs).
- Identifier le panel de services à fournir : information, accès aux droits, médiation administrative, interprétariat, prévention (bilan de santé, dépistages, ...), consultation MG et dentaire, accompagnement personnalisé, point internet, objets connectés, ... et des matériels permettant de les mettre en œuvre (véhicule, matériel médical, TIC, consommables, ...).
- Préciser les compétences mobiles et celles reliées, mais distantes, et selon quelles modalités (téléphone, visioconférence, ...) : spécialistes, Plateforme Territoriale d'Appui, transport, hébergement, associations, ...
- Elaborer une ou des propositions de modèle économique sur la base d'un prévisionnel charges / produits directs ou indirects, d'investissement et de fonctionnement, et d'éventuelles mutualisations des principaux investissements (véhicule).
- Etudier les éléments juridiques : autorisations, protection des données, ...
- Proposer une ou des modalités de portage et de gouvernance.

Préciser le dimensionnement territorial d'un tel outil et le ou les territoires susceptibles de mener une expérimentation et la durée de celle-ci.

Coût estimé de l'étude : 23 000 €

### Calendrier prévisionnel : Court terme

Appel à projet	juin 2017
Etude de faisabilité	septembre - octobre 2017
Livraison	décembre 2017
Expérimentation	1 <sup>er</sup> trimestre 2018

#### Partenaires associés :

LADEC, l'ARS, la CPAM, la MSA, les mutuelles, les associations, les MSP-PSP, les URPS IDEL et ML, les établissements de santé.

## AXE 2

**Objectif :**  
**Accompagnement des publics les plus fragiles**  
**Soutenir la cohésion sociale**  
**Renforcer le lien social dans le rural**

**Intitulé de l'action : Soutien à des projets de cohésion sociale et de renforcement du lien social**

Action 8 du guide des aides secteur social-solidarités.

### Présentation de l'action

Les objectifs :

Intégrer la dimension sociale dans les politiques urbaines en soutenant des actions de cohésion sociale dans les villes qui mettent en œuvre des projets de rénovation urbaine

Encourager les collectivités locales situées en milieu rural à développer des projets visant à renforcer le lien social.

### Modalités d'intervention

Flécher ces financements en direction des agglomérations ou communes porteuses d'un contrat de ville, d'intercommunalités hors contrats de ville et d'associations quand le projet est retenu au titre d'un AAP contrat de ville ou un projet de territoire.

 Sur les contrats de ville :

## FICHE ACTION A RENFORCER OU MODIFIER

1-Développer des interventions sur le pilier « cohésion sociale » en cohérence avec les autres interventions sectorielles développées sur les deux autres piliers (cadre de vie-renouvellement urbain et développement- emploi).

2-Privilégier les actions déployées sur les « quartiers de veille active » qui ne bénéficient pas des crédits spécifiques fléchés au titre de la politique de la ville.

3- Initier l'indispensable identification des financements sectoriels mobilisés sur les trois piliers pour mesurer le volume financier mobilisé par la CTC au titre de la politique de la ville et le valoriser (la désignation de la Direction du développement social et de la lutte contre la précarité comme point d'entrée de la politique de la ville devrait contribuer à faciliter ce travail).

- ✚ Sur les territoires non couverts par un contrat de ville, permettre l'intervention en fonctionnement et en investissement pour être en capacité de financer des projets relatifs à la mise en place d'un transport social sur des territoires isolés.
- ✚ Réévaluer les modalités d'intervention financières selon la nature des opérations retenues en intégrant des projets identifiés comme générateurs d'innovation sociale sur les territoires (en lien avec la mise en place d'une grille de caractérisation nouvelle des projets socialement innovants prévu dans les orientations du SRDE2I).
- ✚ Intégrer, dans les conventions de financement, des indicateurs d'évaluation adaptés au porteur de projet et à la nature des projets financés (pour les opérations contrat de ville, s'appuyer sur la démarche d'évaluation commune initiée sur les trois de ville).

### Calendrier prévisionnel : Court terme

#### Partenaires associés :

L'ADEC, l'Etat, les collectivités, les EPCI, les associations.

# FICHE ACTION A RENFORCER OU MODIFIER

## AXE 2

**Objectif :**  
**Accompagnement des publics les plus fragiles**  
**Satisfaction des besoins primaires**

**Intitulé de l'action : Création d'une banque alimentaire**

### Contexte

Les réponses à apporter, en terme de distribution d'aide alimentaires, à la population en fonction des territoires et des populations cibles sont à améliorer. Il existe peu de projets sur des territoires ruraux ou isolés alors que les besoins sont réels.

Les interventions développées en matière d'urgence, du type aide alimentaire ont démontré la nécessité de trouver des réponses adaptées aux besoins de la population et des territoires cibles, en particulier dans le rural et les zones de montagne en direction des personnes âgées isolées et bien souvent précarisées.

### Présentation de l'action

La création d'une banque alimentaire en lien avec la DRAFF et les DDCSPP pourrait constituer un projet réalisable à moyen terme.

Cette banque permettrait de structurer l'offre pour apporter une réponse immédiate et adaptée aux besoins alimentaires des publics en détresse et en grande précarité sociale comme en situation de précarité passagère.

Elle permettrait de mieux couvrir le territoire en favorisant le développement d'épiceries sociales et solidaires ; d'améliorer le travail en réseau des acteurs, notamment

## FICHE ACTION NOUVELLE

associatifs, impliqués dans l'aide alimentaire en les libérant de la logistique pour mieux se consacrer aux missions d'accompagnement et/ou de réinsertion sociale des publics.

Elle privilégierait les ressources en circuits courts en conventionnant avec des producteurs locaux de telle sorte d'offrir aux familles fragilisées par la précarité des produits de qualité accessibles en prix.

Enfin, elle serait un moyen de lutter contre le gaspillage alimentaire.

### Calendrier prévisionnel : Moyen terme

Il convient d'agir par étape :

- ✚ Identifier les acteurs par territoires et initier des groupes de travail ;
- ✚ Définir les missions et les modalités de fonctionnement ;
- ✚ Mobiliser les financements et mettre en place les partenariats

Partenaires associés :

L'ADEC, la DRAFF et la DDCSPP, les collectivités,  
les associations.

# FICHE ACTION A RENFORCER OU MODIFIER

## AXE 3

Objectif :  
Développer l'offre de logement social  
Réhabilitation du patrimoine

### Intitulé de l'action : Aide au développement du parc locatif privé dans le cadre d'opérations programmées

La mesure n° 3-2 du règlement des aides au logement

#### Présentation de l'action

La subvention accordée est fondée sur un contrat avec les propriétaires privés : en contrepartie d'une subvention majorée des travaux de réhabilitation du logement, le propriétaire s'engage à loger des personnes à ressources limitées et à respecter un loyer réglementé.

Ce dispositif permet de compléter l'offre locative publique en créant du logement social dans en « diffus » et sans en construire. Il permet également de bénéficier d'une déduction fiscale (dispositif dit « Cosse »).

#### Modalités d'intervention

Les modalités de financements doivent être révisées : le taux d'intervention sera de 20% et le montant de la subvention est doublé : plafond de 6000 € pour les travaux d'amélioration et de 9 600 € pour les travaux lourds.

Une prime (montant à définir) pourrait être accordée au logement vacant remis sur le marché locatif.

# FICHE ACTION A RENFORCER OU MODIFIER

Cette mesure doit impérativement être complétée par un certain nombre de services :

- + une assistance technique (montage de dossier) et à la gestion locative adaptée,
- + la garantie d'impayés de loyers et une couverture en cas de dégradation,
- + un accompagnement social spécialisé des locataires.

La gestion locative adaptée, exercée par une agence immobilière à vocation sociale, consiste en une activité de gestion de proximité « rapprochée et attentive », adaptée aux publics fragilisés comportant un suivi individualisé et, le cas échéant, une médiation avec l'environnement.

L'objectif est la prévention des difficultés de l'occupant et la sécurisation de la relation bailleur/ locataire.

Ce dispositif complémentaire devra faire l'objet d'un appel à projets différencié.

Considérant le très faible taux de réalisation de cette mesure, mais parallèlement les signatures de 9 conventions d'OPAH, des 4 en préparation et des modifications relatives au taux d'intervention, qui devraient permettre à ce dispositif de prendre de l'ampleur, on peut définir un objectif raisonnable de 50 logements /an pour un budget annuel maximum de 480 000 € en investissement auxquels s'ajoute la gestion locative pour un montant d'environ 50 000 € en fonctionnement.

## Calendrier prévisionnel : Court terme

Partenaires associés :

L'ANAH, les EPCI, l'AUE, les Départements en

## AXE 3

Objectif :  
Lutter contre la précarité énergétique  
Réhabilitation du patrimoine

### Intitulé de l'action : **Dispositif Agir plus**

### Présentation de l'action

Il s'agit d'un conventionnement avec l'EDF, pour le financement à 100% de travaux de rénovation partielle pour les propriétaires occupants précaires. Ces rénovations seront conformes aux règles qualités en vigueur et permettront d'éventuelles rénovations globales ultérieures.

Le but est d'accompagner financièrement les ménages en situation de précarité pour permettre la réalisation de travaux d'économie d'énergie et réduire ainsi les factures énergétiques.

Cette mesure viendrait compléter le dispositif ORELI, porté par l'AUE qui concerne des travaux de rénovation complète.

### Modalités d'intervention

Les deux offres précarité proposées sont :

- ✚ L'offre isolation des combles,
- ✚ L'offre chauffe-eau thermodynamique en remplacement d'un ballon électrique.

Ces offres ciblées concerneront des propriétaires occupants notamment de maisons de village.

## FICHE ACTION NOUVELLE

Ces personnes ne feront pas l'avance des frais, les entreprises locales conventionnées réalisent l'installation et sollicitent un remboursement auprès d'EDF.

L'objectif est fixé à 65 foyers pour 2017 mais le dispositif pourrait prendre de l'ampleur rapidement.

La mise en œuvre immédiate et la CTC viendra compléter le dispositif par une participation permettant d'atteindre la gratuité de l'ensemble des offres : une prime de 550 € par dossier pour un montant total en 2017 de 35 750 €.

### Calendrier prévisionnel : Court terme

Lancement de l'opération	avril 2017
--------------------------	------------

Partenaires associés :

L'EDF, l'AUE

# FICHE ACTION NOUVELLE

## AXE 3

Objectif :  
Accompagnement à l'accès au logement  
pour les étudiants

## Intitulé de l'action : Fonds de garantie pour les étudiants

### Contexte

Nous ne disposons pas de données chiffrées précises concernant la précarité des étudiants à l'Université de Corse mais de l'avis des professionnels de terrain, il est estimé qu'environ 500 étudiants sont touchés par 3 niveaux de précarité différente :

- L'étudiant précaire qui n'a pas les moyens de faire face aux charges importantes de la rentrée,
- L'étudiant qui a son budget à l'équilibre et qui ne peut se permettre aucun imprévu ni aucun loisir,
- L'étudiant précaire qui n'a pas les moyens de faire face à la totalité de ses frais d'études universitaires.

De plus, la plupart des étudiants en situation de précarité ne bénéficie pas de soutien financier de la part de leur famille. Or, sur la base d'un calcul estimatif serré, on peut estimer le coût d'une année universitaire à 6 000€ environ pour un étudiant.

Le descriptif ci-dessous est basé sur la situation d'un étudiant âgé de 20 ans, inscrit en licence, logé en résidence Universitaire CROUS, n'ayant pas de véhicule personnel et sans activité salariée sur l'année (ce qui représente un volume d'étudiant plus important que la moyenne française). Il rentre chez lui le week-end.

1 mois = 20 jours d'études.

# FICHE ACTION NOUVELLE

## Les dépenses :

		Coût moyen
<b>Charges mensuelles de l'étudiant estimées à minima</b>	Chambre CROUS Loyer mensuel	412,00 €
	Repas midi CROUS	66,00 €
	Repas Soir et petit déjeuner (courses Casino)	90,00 €
	Fournitures scolaires	10,00 €
	Laverie linge	10,00 €
	Dépenses diverses	40,00 €
	<b>TOTAL charges mensuelles estimées à minima*</b>	<b>628,00 €</b>

\*Considérant à la charge des parents : habillement, téléphone, frais de santé, activités sociales et de loisirs.

		Non Boursier	Boursier
<b>Charges fixes supplémentaires à la rentrée universitaire</b>	Caution	412,00 €	412,00 €
	Inscription Administrative	400,00 €	5,10 €
	Fournitures installation	50,00 €	50,00 €
	Carte Train	20,00 €	20,00 €
	<b>Total charges supplémentaires de rentrée</b>	<b>882,00 €</b>	<b>487,10 €</b>

## Les ressources possibles :

<b>Epargne pour l'année</b> - activité saisonnière (juillet - août)	2 000 €
<b>Aide au logement CAF</b> (mise en paiement au plus rapide en novembre- 1 mois de carence obligatoire)	180 € /mois
Boursier échelon 7 (le plus haut)	550 € /mois
Boursier 0 à 7 / aide à la rentrée de la CTC versée en une fois	150 €

Un étudiant doit donc disposer d'un revenu mensuel nettement supérieur à 628 € et d'une structure familiale financièrement capable de palier aux aléas de la vie quotidienne

# FICHE ACTION NOUVELLE

de l'étudiant. L'étudiant non boursier doit disposer en début d'année de plus de 800 € pour faire face aux dépenses de rentrée, en plus des charges du mois.

## Modalités d'intervention

Les objectifs développés ci-après ont vocation à s'articuler avec la mise en œuvre du dispositif de « microcrédit universel corse » inscrit au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. La Commission du Développement Social et Culturel a entrepris d'examiner au fond les conditions du déploiement opérationnel de ce dispositif. Elle veillera à assurer l'adéquation des orientations contenues dans cette fiche-action avec les conclusions de ses travaux.

Le dispositif du fonds de garantie viendrait compléter les outils déjà existants pour les étudiants. Il se décline en 3 axes :

- Un prêt d'honneur d'un montant maximal de 1 000 € :

Pour régler le 1<sup>er</sup> mois de loyer et / ou la caution (« coup de pouce de rentrée »).

Fonds débloqué par les assistantes sociales auprès du fonds de garantie, après évaluation de sa situation sociale et de ses besoins. Le remboursement du prêt ne pourra se faire que sur une durée maximale de 11 mois correspondant à une mensualité maximale de 72,72 €.

- Une garantie pour l'accès au logement :

Le dispositif « CLE » (Caution Locative Etudiante) n'étant accessible qu'aux logements du CROUS, le fonds de garantie se porterait caution afin de permettre l'accès à un logement dans le privé. Le fonds de garantie prendrait en charge le défaut de paiement de l'étudiant, auprès du propriétaire. On peut considérer qu'un étudiant précaire se retrouve en difficulté au moins une fois dans l'année.

- Prêt étudiant à 0 % négocié avec les banques :

## FICHE ACTION NOUVELLE

A l'heure actuelle il existe un dispositif national appelé « OSEO ». Il permet aux étudiants de contracter un prêt auprès d'une banque sans aucunes conditions de ressources, l'Etat étant garant pour ce dernier (Jusqu'à 15 000 €).

Limite du dispositif : les taux d'intérêts librement fixés par les banques –5 banques partenaires et une enveloppe budgétaire restreinte.

Le fonds de garantie territorial pourrait aller plus loin, avec un prêt à taux zéro, sans conditions de ressources et emprunt limité à 6 000 €.

L'évaluation sociale préalable par une assistante sociale de l'établissement est nécessaire dans la mise en œuvre.

L'estimation du coût de cette action est basée sur 50 demandes annuelles et 4 années de fonctionnement.

Description de l'action	Nombre d'étudiants	Coût de l'opération	Modalité d'utilisation des fonds
Prêt d'honneur	50	200 000 €	100 000 € de prêt pour l'année N et 100 000 € pour l'année N+1 (pour assurer une continuité entre l'octroi des prêts et les remboursements)
Garantie accès au logement	100	400 000 €	Pour assurer la prise en charge d'un loyer de 400 € à la place de l'étudiant pour chaque année universitaire.
Prêt étudiant à taux Zéro	20	60 000	Prise en charge de la moitié du prêt pour chaque étudiant
<b>Coût total</b>		<b>660 000 €</b>	

### Calendrier prévisionnel : Moyen terme

Partenaires associés :

L'Université de Corse, le CROUS, les organismes bancaires, la Commission du Développement Social et Culturel

